

NEGO QUALITE DE VIE AU TRAVAIL : ACTE 2

A la CEBPL, les chiffres montent mais les salariés craquent !

Dans le réseau, la dégradation des conditions de travail atteint un niveau insupportable : surcharge, objectifs intenables, suppressions de postes, isolement, incivilités...et pendant ce temps, les résultats financiers explosent, mais au prix de notre santé. **Sud Solidaires BPCE** exige des mesures fortes pour redonner du sens au travail et protéger la santé physique et mentale. Pour un travail soutenable nous revendiquons :

- **De mesurer la charge de travail, pas la performance :**
 - Mise en place d'un dispositif objectif et transparent de mesure de la charge de travail.
 - Un système de mesure fiable et infalsifiable du temps de travail.
- **De partager le temps de travail et protéger les emplois :**
 - Réduction du temps de travail à 32H sur 4 jours sans perte de salaire et avec de nouvelles embauches.
 - Arrêt immédiat des suppressions de postes.
 - Stop aux agences ouvertes avec 1 seul salarié : nous refusons l'isolement, le multi tache forcé et les RPS que cela engendre.
- **Redonner du sens au métier :**
 - Fin des objectifs purement quantitatifs !
 - Suppression de la mise en concurrence entre salariés, destructrice de solidarité et génératrice de stress.
 - Un accord d'entreprise sur le droit d'expression de tous les salariés : pour que la parole sur le contenu du travail soit entendue et prise en compte !
- **Préserver la santé et la sécurité au travail :**
 - Création d'un droit de retrait élargi en cas de surcharge chronique.
 - Rétablissement des postes d'accueil dans les agences à fort flux : pour réduire les incivilités, les agressions et la charge mentale.
 - Prise en charge de la formation « premier secours en santé mentale » pour tout salarié volontaire.
- **Egalité, dignité et nouveaux droits :**
 - Droit à un congé hormonal sans perte de salaire.
 - Mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les toilettes.
 - Ouverture du droit aux congés de fin de carrière pour les salariés en situation de handicap à temps partiel.
 - Suivi effectif des aménagements RQTH lors des changements d'agences.
- **Télétravail : un droit pas un privilège :**
 - Accès au télétravail pour les salariés du réseau pour les formations par exemple.
 - Accès au télétravail pour les salariés en situations de handicap, en mi-temps thérapeutique ou confrontés à des situations particulières.
- **Reconnaissance du travail réel :**
 - Suppression de la prime de performance avec une intégration totale dans le salaire fixe : le travail doit être reconnu durablement, et non conditionné à la compétition et au stress.

Union syndicale
Solidaires
**UN SYNDICAT
QUI DÉFEND L'INTÉRÊT
DES SALARIÉES**



NEWSLETTER



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Bretagne Pays de Loire
319, route de Vannes
44 800 Saint Herblain
Tél. 07 67 32 13 17
sudcebpl@sudbpce.com

Vos représentants SUD-Solidaires

E. LANGLADE, K. LE DIOURON,
M-H. LUY, L. JUMEZ,
F. CLOIREC, F. MOREAU,
H. TESSIER, A. FARCY

ADHÉSION

